

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.088

L'an deux mille vingt, le 11 septembre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 septembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 septembre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Philippe CUSSAC

Mme Nadine DAVID représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE "ESPACE MONTMARTRE", DESTINÉE À LA GESTION DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS DE LA RÉSIDENCE ET DU PARKING MONTMARTRE, SITUÉS 65-67 RUE FONT DE CHERVES À ROYAN

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : 4 abstentions

UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par une délibération n° 16.025, en date du 21 mars 2016, le Conseil Municipal a mandaté l'agence IMMOVAL 17, devenue FONCIA, située 86 boulevard de LATTRE de TASSIGNY à SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, pour procéder à la constitution de l'Association Syndicale Libre, dénommée "Espace Montmartre", destinée à gérer les espaces et équipements communs de la résidence Montmartre et du parking Montmartre, situés 65-67 rue Font de Cherves à ROYAN, notamment pour ce qui concerne :

- La propreté, la gestion, l'entretien, la réparation et éventuellement la reconstruction de toutes les parties et équipements présentant un intérêt collectif pour l'ensemble des propriétaires des lots de volume de l'ensemble immobilier,
- La mise en œuvre des actions tendant à faire respecter les servitudes, règles, charges et conditions résultant de la division en lots de volume,
- La répartition des dépenses entre les membres de l'association, le paiement des dépenses et le recouvrement des recettes.

Il convient de désigner les représentants de la commune, un titulaire et un suppléant, pour siéger au sein de cette Association Syndicale Libre et pour assister aux Assemblées Générales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le décret n° 2006-504, en date du 3 mai 2006, portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,
- Vu la délibération n° 16.025 du Conseil Municipal, en date du 21 mars 2016,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de désigner comme représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Association Syndicale Libre "Espace Montmartre", destinée à gérer les espaces et équipements communs de la résidence Montmartre et du parking Montmartre, situés 65-67 rue Font de Cherves à ROYAN, et pour assister aux Assemblées Générales :

- Titulaire : M. Philippe CUSSAC
- Suppléant : M. Bruno JARROIR

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 septembre 2020
Certifié Conforme

Le Maire,
Patrick MARENGO

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

